

Bureau : Maison du Bâtiment 2, cours Emile Zola 05000 Gap

Tél.: 04 92 51 78 77 - Fax: 04 92 52 22 26

Email: gap@auxiliaire.fr

N° Sociétaire: 929005

N/Réf.: AT20NV

Feuillet nº 1 sur 3

EURL SAVY CONSTRUCTION

QUARTIER LES VALENTINS

05000 PELLEAUTIER

ATTESTATION D'ASSURANCE PYRAMIDE COMPOSEE DE 3 FEUILLETS ET D'UNE ANNEXE NUMEROTEE

La société désignée ci-dessus, titulaire auprès de notre Mutuelle d'un contrat PYRAMIDE n° 020-130646 ayant pris effet le 06/01/2014, est garantie :

- pour les seuls chantiers ouverts entre le 01/01/2015 et le 31/12/2015.
- pour les montants indiqués au feuillet n° 2 et pour les activités et/ou métiers mentionnés à l'annexe AT20AM.

GARANTIE RC CONSTRUCTION

Ce contrat garantit la responsabilité civile décennale du sociétaire engagée en vertu des articles 1792 et suivants du Code Civil pour les travaux réalisés sur des ouvrages soumis à obligation d'assurance (article L243-1-1 du Code des Assurances). Cette garantie est accordée conformément aux articles L241-1 et L241-2 du Code des Assurances. Elle est maintenue pendant 10 ans après la réception, selon les règles de la capitalisation.

Outre la garantie de responsabilité décennale obligatoire, PYRAMIDE couvre également au titre de la garantie RC CONSTRUCTION en base "fait dommageable" la responsabilité du sociétaire sur tous les autres fondements pour les dommages :

- aux travaux auxquels il participe en qualité de traitant ou de sous-traitant,
- aux travaux donnés en sous-traitance.

La garantie RC CONSTRUCTION s'applique, selon les conditions suivantes :

- pour l'intervention du sociétaire sur des ouvrages soumis à obligation d'assurance, dont le coût total prévisionnel de construction tous corps d'état HT, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage ne dépasse pas 26 000 000 Euros .
- pour l'intervention du sociétaire sur des ouvrages non soumis à obligation d'assurance, dont le coût total HT prévisionnel déclaré par le maître d'ouvrage ne dépasse pas 3 000 000 Euros.
- pour la réalisation de travaux de "techniques courantes".

Pour des chantiers supérieurs aux montants indiqués ci-dessus, le sociétaire doit saisir l'AUXILIAIRE pour étudier la possibilité de souscrire un avenant d'adaptation de garanties, qui doit faire l'objet d'une attestation spécifique.

Par "techniques courantes", il faut entendre :

- <> les travaux répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P (1)
- <> les procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P (2), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable, d'un Pass' innovation "vert" en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (http://www.qualiteconstruction.com)

(2) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com)



du bâtiment et des travaux publics

Bureau: Maison du Bâtiment 2, cours Emile Zola 05000 Gap

Tel.: 04 92 51 78 77 Fax: 04 92 52 22 26

Email: gap@auxiliaire.fr

Feuillet nº 2 sur 3

GARANTIE RC CHEF D'ENTREPRISE

PYRAMIDE garantit la responsabilité du sociétaire vis à vis des liers dans le cadre de l'exploitation de son entreprise ou en cours de chantier et après la fin du chantier.

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance et ne peut engager l'AUXILIAIRE au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère et dont le sociétaire a pris connaissance.

Elle est valable sous réserve de toute suspension, annulation, résiliation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à LYON, le 07/01/15

P/LA DIRECTION GENERAL

treprindreav/r assuran Maison du Bätiment 2 cours Emile Zola Q5000 GAP Tél. 04 92 5/1 78 77 gapgauxilaire.fr Entrepr



Bureau: Maison du Bâtiment 2, cours Emile Zola

75000 Gap Tel.: 04 92 51 78 77 - Fax: 04 92 52 22 26

Email: gap@auxiliaire.fr

N° Sociétaire : 929005

EURL SAVY CONSTRUCTION

N/Réf.: AT20NV

QUARTIER LES VALENTINS

Feuillet nº 3 sur 3

05000 PELLEAUTIER

ATTESTATION D'ASSURANCE PYRAMIDE **TABLEAU DE GARANTIES AU 07/01/15**

NATURE DES GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES en euros et par sinistre
GARANTIE DES OUVRAGES SOUMIS A	OBLIGATION D'ASSURANCE
RC décennale en l'absence de CCRD*	Coût des réparations des dommages à l'ouvrage
Contrat collectif de responsabilité décennale	1
RC décennale en présence de CCRD*	Coût des réparations des dommages à l'ouvrage
Contrat collectif de responsabilité décennale	dans la limite de 10 000 000
- RC sous-traitant pour des dommages de nature décennale	Coût des réparations des dommages à l'ouvrage
	dans la limite de 10 000 000
RC équipement exclusivement professionnel	450 000 par an
RC contractuelle de l'assuré sur d'autres fondements	4 000 000
Garantie de Bon fonctionnement	1 500 000
Garantie Europe	800 000
GARANTIE DES OUVRAGES NON SOUMIS	S A OBLIGATION D'ASSURANCE
RC décennale et RC du sous-traitant pour des dommages	1 200 000
de nature décennale	
Garantie Europe	400 000
GARANTIE RC CHEF D	ENTREPRISE
Dommages corporel	l 8 000 000
Dommages matériels	1 300 000
dont RC incendie	800 000
Dommages immatériels consécutifs ou non	1 000 000
dont erreur d'implantation	80 000
dont responsabilité environnementale	100 000 par an

- en jeu de la garantie Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement ou de sinistre mettant en jeu la garantie RC du fait des produits défectueux et à 400 000 euros par an tous dommages confondus pour ce qui concerne les dommages liés à
- plafonnés par sinistre et par an en cas de dommages après livraison ou réception des travaux.



Bureau ; Maison du Bâtiment 2, cours Emile Zola 05000 Gap

Tél.: 04 92 51 78 77 - Fax: 04 92 52 22 26

Email: gap@auxiliaire.fr

Nº Sociétaire : 929005

EURL SAVY CONSTRUCTION

Nº Contrat: 020-130646

QUARTIER LES VALENTINS

N/Réf. : AT20AM

05000 PELLEAUTIER

Page: 01

ATTESTATION D'ASSURANCE PYRAMIDE ANNEXE "ACTIVITES ET/OU METIERS" AU 7/01/15

Cette attestation d'assurance est délivrée pour les activités professionnelles ou missions mentionnées ci-après telles que définies dans la nomenclature des activités professionnelles du B.T.P. . Cette nomenclature est consultable sur http://www.auxiliaire.fr.

*VRD Canalisations-Assainists-Chaussées-Trottoirs-Arrosage-Esp.verts Réalisation de canalisations, d'assainissement autonome, de réseaux enterrés, de voiries piétonnes et carrossables, de poteaux et clôtures Cette activité comprend également les travaux de terrassement et de maçonnerie réalisés conjointement avec les travaux ci-dessus dans le cadre d'un même marché de construction.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie hors réalisation de murs de soutènement.

*Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierres naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonnerie de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé et attaché).

Cette activité comprend les travaux de :

- enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèses,
- ravalement en maçonnerie,
- de briquetage, pavage,
- dallage, chape (hors dallages spéciaux),
- fondations autres que pieux, barrettes, parois moulés, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- terrassement et de canalisations enterrées,
- complément d'étanchéité des murs enterrés,
- pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure et extérieure
- pose de renfort bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-oeuvre,
- démolition et VRD, pose d'huisseries,
- pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie,
- nlâtrerie
- carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale,
- calfeutrement de joints.
- Et les travaux suivants liés à la fumisterie :



Bureau : Maison du Bâtiment 2, cours Emile Zola 05000 Gap

Tél.: 04 92 51 78 77 - Fax: 04 92 52 22 26

Email: gap@auxiliaire.fr

Nº Sociétaire : 929005

EURL SAVY CONSTRUCTION

Nº Contrat : 020-130646

QUARTIER LES VALENTINS

N/Réf. : AT20AM

05000 PELLEAUTIER

Page: 02

ATTESTATION D'ASSURANCE PYRAMIDE ANNEXE "ACTIVITES ET/OU METIERS" AU 7/01/15

Cette attestation d'assurance est délivrée pour les activités professionnelles ou missions mentionnées ci-après telles que définies dans la nomenclature des activités professionnelles du B.T.P. . Cette nomenclature est consultable sur http://www.auxiliaire.fr.

- construction, réparation et entretien d'âtres et foyers (hors four et cheminée industriels),
- conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel,
- ravalement et réfection des souches hors combles,
- construction de cheminées à usage domestique et individuel,
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence.

Cette activité ne comprend pas la réalisation des bassins de piscine et des réservoirs étanches en béton armé, sauf si l'activité ouvrages étanches en béton armé est délivrée.

*Dallages spéciaux

Entreprise qui réalise des travaux de dallage industriel et de grande surface et tous traitements de surface (béton brut de règle, surfacé, lissé, béton imprimé, bouchardé, désactivé, etc...).
CETTE ACTIVITE EST GARANTIE SOUS RESERVE QUE LES TRAVAUX SOIENT DONNES EN SOUS-TRAITANCE A UNE ENTREPRISE ASSUREE EN DECENNALE.

---- FIN DE LISTE ----